

#### ARTICLE 1. DEFINITIONS

Dans la présente Politique de Confidentialité et Protection des Données à caractère Personnel (ci-après « **Politique de Confidentialité** »), sauf disposition contraire, les expressions et mots suivants ont respectivement les significations indiquées ci-dessous :

**Archivage intermédiaire** : désigne l'isolement des Données à caractère personnel qui présentent encore pour DADH un intérêt administratif par une séparation logique (gestion des droits d'accès et des habilitations limités à un service spécifique) et/ou physique.

**CNIL** : désigne la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

**Données** : désignent les données informatiques, personnelles ou non, du Client collectées lors de l'utilisation du Progiciel.

**Données à caractère personnel** : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

**Personne concernée** : désigne une personne physique identifiable qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des Données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale, et notamment le Client ou l'Utilisateur ;

**Prestations** : désigne la réalisation des Services par le Prestataire ;

**Règlementation** : désigne la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ou sa mise à jour le cas échéant, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « **RGPD** »), le cas échéant, les textes et décisions émanant d'autorités de protection des données, notamment de la CNIL, ainsi que toute réglementation en vigueur concernant la protection des Données à caractère personnel ;

**Responsable de traitement** : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du Traitement ; lorsque les finalités et les moyens de ce Traitement sont déterminés par le droit de l'Union Européenne ou le droit d'un État membre, le Responsable de traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union Européenne ou par le droit d'un État membre ;

**Service(s)** : désigne le(s) service(s) souscrit(s) par le Client auprès du Prestataire, lesquels sont fournis au Client par l'intermédiaire de l'Infrastructure l'objet d'un Bon de Commande ;

**Site** : désigne le site internet <http://www.archi-z.fr> ;

**Traitement** : désigne toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction ;

**Utilisateur** : toute personne habilitée par le Client à utiliser l'Infrastructure ;

**Violation de Données à caractère personnel** : désigne la violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de Données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles Données à caractère personnel.

Ces définitions sont libellées avec une majuscule et s'entendent au singulier comme au pluriel.

#### ARTICLE 2. OBJET

La Politique de Confidentialité a pour objet de communiquer au Client la politique et les pratiques de DADH en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des informations concernant le Client et/ou l'Utilisateur, qui auront été obtenues sur le site internet de DADH ou/et lors de la conclusion ou au cours de la relation contractuelle entre DADH et le Client.

#### ARTICLE 3. CHAMP D'APPLICATION

L'utilisation du site internet [www.archi-z.fr](http://www.archi-z.fr) ainsi que, le cas échéant, l'utilisation, l'acquisition du Progiciel et/ou des Services afférents (ci-après « **Produits et Services** ») requiert l'acceptation par le Client de la Politique de Confidentialité. DADH pourra modifier, à tout moment la Politique de Confidentialité et notifiera au Client ces modifications par tout moyen. La poursuite de l'utilisation des Progiciels et/ou le recours aux Services postérieurement à la date d'entrée en vigueur indiquée par DADH présume l'acceptation sans réserve du Client de la nouvelle Politique de Confidentialité ainsi notifiée. Si vous n'acceptez pas les termes de cette Politique de Confidentialité ou toute modification apportée à ces termes, nous vous prions de bien vouloir quitter le site [www.archi-z.fr](http://www.archi-z.fr) et de ne plus utiliser les Produits et Services commercialisés par DADH.

#### ARTICLE 4. RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Le Responsable de traitement est la société par actions simplifiée Des Applis pour des Hommes (« **DADH** »), dont le siège social est situé 3 rue Saint Vincent – 92700 Colombes. Le Client peut contacter DADH en lui écrivant à l'adresse postale 3 rue Saint Vincent – 92700 Colombes ou en lui envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante [contact@da-dh.com](mailto:contact@da-dh.com).

#### ARTICLE 5. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Les obligations du Prestataire sont les suivantes :

- ne pas traiter les Données à caractère personnel à d'autres fins que l'exécution des Prestations ;
- ne traiter les Données à caractère personnel que dans le cadre des instructions documentées et de l'autorisation écrite reçues du Client ou pour des raisons de conformité législative ou réglementaire du Prestataire. Les Parties conviennent de définir la notion d'« instruction » comme étant acquise uniquement lorsque le Prestataire agit dans le cadre de l'exécution du Contrat ;
- informer le Client si le Prestataire considère qu'une instruction du Client est en violation du référentiel mentionné ci-dessus ;
- mettre en œuvre toute mesure technique et organisationnelle pour protéger les Données à caractère personnel en prenant en compte l'état de l'art et les coûts liés à leur mise en œuvre, pour assurer un niveau de sécurité approprié notamment lorsque le Traitement comporte des transmissions de Données à caractère personnel via un réseau ;
- prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données à caractère personnel, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, et empêcher tout accès qui ne serait pas préalablement autorisé ;
- prendre toutes mesures à l'effet d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des Données à caractère personnel ;
- mettre en place des habilitations et des obligations de confidentialité et de sécurité appropriées pour restreindre l'accès aux Données à caractère personnel aux seules personnes qui ont à en connaître ;
- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données à caractère personnel s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- mettre en place une journalisation des connexions permettant de tracer les accès aux Données à caractère personnel ;
- coopérer et assister le Client et lui fournir les informations nécessaires à la réalisation éventuelle d'analyses d'impact relatives à la protection des Données conformément à l'article 35 du RGPD ou à la réalisation de consultations préalables de l'autorité de contrôle compétente, conformément à l'article 36 du RGPD ;
- le cas échéant, à mettre en place et à tenir un registre de toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Client en sa qualité de Responsable de traitement conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des Données ;
- au choix du Client, supprimer ou retourner toutes les Données à caractère personnel au Client à compter de la fin du Contrat et supprimer toutes copies existantes.

#### ARTICLE 6. BASE JURIDIQUE - FINALITES

Le Client est informé que l'utilisation du site internet <http://www.archi-z.fr> formalise une relation contractuelle, servant de base juridique à la collecte des Données à caractère personnel recueillies par DADH, et ce afin de permettre à cette dernière de répondre et satisfaire aux demandes du Client. Le caractère obligatoire d'une réponse est indiqué sur le formulaire de collecte par l'utilisation d'un astérisque (\*) à la fin de la question. L'absence de réponse à une question signalée par un astérisque fait obstacle au traitement de la demande de contact du Client.

Par ailleurs, DADH est amenée, dans le cadre de l'exécution du Contrat, à collecter les seules Données à caractère personnel du Client et/ou de l'Utilisateur nécessaires ou utiles à la conclusion, la gestion et l'exécution de la relation commerciale, au suivi de la relation client, aux demandes afférentes au droit d'accès, de rectification et d'opposition du Client et /ou de l'Utilisateur, et aux demandes de limitation, d'effacement et de portabilité sur les Données à caractère personnel du Client et/ou de l'Utilisateur, ou encore la gestion des impayés et du contentieux. La fourniture de ces Données à caractère personnel est obligatoire, sauf mentions contraires, et peut conditionner la conclusion du Contrat, modifier ou influencer la nature des relations contractuelles.

Enfin, DADH est amenée à traiter vos Données à caractère personnel sur le fondement de l'intérêt légitime, et ce afin d'améliorer l'expérience client, fournir au Client un service avec le plus de confort et de rapidité possible, ainsi que mettre en œuvre des opérations relatives à la prospection et sollicitations commerciales en vue de présenter au Client les produits et services de DADH, élaborer des études statistiques commerciales. Enfin, DADH met en œuvre des Traitements afin de lui permettre de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires lui incombant.

#### ARTICLE 7. DESTINATAIRES

Collaborateurs de DADH, prestataires commerciaux, sous-traitants liés contractuellement pour l'exécution des tâches du Contrat se rapportant aux finalités décrites précédemment, aux organismes chargés de réaliser des enquêtes ou sondages et aux organismes publics, autorités administratives ou judiciaires afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires incombant à DADH.

Si DADH devait fusionner ou être vendue, qu'elle acquerrait ou exploiterait en commun sa présente clientèle avec une autre entité juridique ou commerciale, vos informations pourraient être divulguées ou transférées à nos nouveaux partenaires commerciaux, nouveaux propriétaires, ou leurs conseillers.

## **ARTICLE 8. SECURITE – VIOLATION DE DONNEES**

8.1- Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité techniques et d'organisation appropriées pour préserver la sécurité des Données à caractère personnel et les protéger contre toute Violation de Données à caractère personnel. Le détail de ces mesures est mis à disposition du Client sur demande.

Le Prestataire s'engage à maintenir ces moyens pour toute la durée du Contrat et à informer immédiatement le Client en cas de modification, qui ne pourra être réalisée qu'au profit de moyens de niveau de sécurité égal ou supérieur.

8.2 - Lors d'une Violation de Données à caractère personnel, le Prestataire s'engage à procéder aux investigations utiles sur les manquements aux règles de protection afin d'y remédier dans un délai aussi rapide que possible et de faire en sorte de diminuer l'impact de tels manquements sur les Personnes concernées.

## **ARTICLE 9. PROSPECTION / SOLLICITATION COMMERCIALE**

À tout moment, le Client pourra, sans frais, s'opposer à ce que les Données à caractère personnel le concernant soient utilisées à des fins de prospection, sans avoir à motiver cette demande, en adressant à DADH un courrier recommandé avec accusé de réception daté et signé, à l'adresse suivante : 3 rue Saint Vincent – 92700 Colombes.

## **ARTICLE 10. TRANSFERTS**

DADH ne transfère pas à ce jour les Données à caractère personnel vers un pays situé hors de l'Union européenne. Toutefois, le Client, et le cas échéant l'Utilisateur, acceptent que ses Données à caractère personnel puissent être transférées vers un pays situé hors de l'Union européenne. Pour les besoins des transferts réalisés vers des destinataires situés dans des pays en dehors de l'Union Européenne ne présentant pas un niveau de sécurité adéquat selon l'article 45 du RGPD, le Client mandate le Prestataire afin de permettre à cette dernière de conclure avec le destinataire des clauses contractuelles types, selon l'article 46 du RGPD, au nom et pour le compte du Client.

## **ARTICLE 11. DUREE DE CONSERVATION - REVERSIBILITE**

9.1- *Durée* : DADH conserve l'ensemble des données relatives à la gestion du Client pour toute la durée de l'Abonnement, jusqu'à la cessation de la relation commerciale avec le Client. A l'issue de la cessation de la relation commerciale, les Données à caractère personnel du Client et/ou de l'Utilisateur pourront faire l'objet d'un Archivage intermédiaire afin de satisfaire aux obligations légales, comptables et fiscales de DADH et/ou à tout le moins pendant le délai de prescription applicable.

9.2- *Réversibilité* : En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, DADH fera ses meilleurs efforts pour assurer une réversibilité sur le plan technique des Données à caractère personnel collectées par le Progiciel sous réserve que la demande du Client intervienne dans les trois (3) mois de la cessation des relations contractuelles et pour détruire toute copie des Données à caractère personnel restituée.

## **ARTICLE 12. DROITS DU CLIENT**

Conformément à la Réglementation, le Client et, le cas échéant, l'Utilisateur, disposent d'un droit d'accès, de rectification et peuvent s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que leurs Données à caractère personnel fassent l'objet d'un Traitement. Conformément au RGPD, le Client et, le cas échéant, l'Utilisateur, disposent d'un droit de limitation, d'un droit à l'effacement et d'un droit à la portabilité sur les Données à caractère personnel le concernant. Le Client, et le cas échéant l'Utilisateur, peuvent exercer leurs droits en adressant à DADH un courrier recommandé avec accusé de réception daté et signé, à l'adresse suivante : 3 rue Saint Vincent – 92700 Colombes, accompagné d'une copie de sa pièce d'identité. Le Client et, le cas échéant l'Utilisateur, peuvent aussi introduire un recours devant les juridictions compétentes, sans préjudice de son droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, s'il s'estime victime d'une violation de la Réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 13. CONTROLE DES AUTORITES**

En cas de contrôle d'une autorité compétente, les Parties s'engagent à coopérer entre elles et avec ladite autorité.

Dans le cas où le contrôle mené ne concerne que les Traitements mis en œuvre par le Prestataire en tant que Responsable de traitement, le Prestataire fait son affaire d'un tel contrôle et s'interdit de communiquer ou de faire état des Données à caractère personnel du Client.

Dans le cas où le contrôle mené chez le Prestataire concerne les Traitements mis en œuvre au nom et pour le compte du Client, le Prestataire s'engage à en informer immédiatement ces derniers et à ne prendre aucun engagement pour eux.